Dossiers de presse

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Feux de forêt -

Les orientations de la politique de prévention en 1999

Paris, le juillet 1999

SOMMAIRE

Feux de forêt : Responsabiliser chacun

de Jean Glavany, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Le bilan des feux de forêt de 1998 pour la huitième année consécutive s'avère modéré. 19.100 ha ont en effet été parcourus par le feu en France, dont 11.200 ha dans la région méditerranéenne, soit la moitié de la moyenne observée lors des dix dernières années alors que les services de Météo-France reconnaissent que les conditions climatiques ont été particulièrement difficiles.

Ces résultats positifs enregistrés sur une aussi longue période s'expliquent en grande partie, comme l'indique une comparaison avec des pays voisins, par l'efficacité de la politique de prévention et de lutte. Celle-ci est menée en étroite collaboration avec l'Etat (le Ministère de l'agriculture et de la pêche pour la prévention et le Ministère de l'intérieur pour la lutte), les collectivités territoriales et notamment pour la région méditerranéenne avec l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie, les propriétaires forestiers et leurs associations syndicales autorisées de défense des forêts contre l'incendie et l'Union européenne. Dans sa zone de compétence, le rôle de la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne, placée sous l'autorité du Préfet de la zone de défense sud, mérite d'être souligné dans la mesure où, en s'appuyant sur le Conservatoire de la forêt méditerranéenne, elle a atteint les objectifs qui lui avaient été fixés : amélioration de la cohérence des actions de prévention et de lutte, développement du partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce satisfecit global ne signifie pas pour autant que le risque de feu de forêt s'est durablement atténué. Si les superficies brûlées diminuent, le nombre de départs de feux augmente. Le manque d'entretien et l'abandon d'espaces ruraux accroît les espaces potentiellement combustibles. La vigilance doit donc rester de mise et la politique de prévention s'avère plus indispensable que jamais.

Le récent incendie de Cotignac dans le Var nous rappelle dramatiquement que les conséquences à un manquement au respect de l'un des principes de prévention à savoir le débroussaillement obligatoire à proximité des lieux habités.

Le Ministère de l'agriculture et de la pêche, en collaboration avec ses partenaires, a mené, compte tenu du contexte budgétaire rigoureux, une réflexion stratégique afin d'accroître la sélectivité des actions en s'appuyant particulièrement sur l'analyse de l'aléa, les enjeux réels et l'impact des feux sur le cadre économique, écologique et social des territoires concernés.

Il en ressort pour 1999 quatre orientations prioritaires :

renforcer la gestion spatiale du risque : l'aménagement du territoire constitue en effet un domaine où une meilleure prise en compte de la politique de défense contre les incendies de forêts peut conduire à des progrès. Une telle approche implique une hiérarchisation des enjeux économiques, écologiques et sociaux et de la vulnérabilité des territoires et de mobiliser tous les outils d'aménagement et de gestion des espaces concernés. Conforter l'autodéfense des forêts par un aménagement raisonné est l'objectif recherché;

résorber les causes des feux : 9 feux sur 10 sont dus à l'homme et à ses activités. Les actions de formation, d'éducation et de sensibilisation auprès des propriétaires, gestionnaires et usagers de la forêt s'avèrent essentielles à poursuivre et à développer :

mettre aux normes les équipements et aménagements de DFCI destinés à rendre la forêt moins vulnérable au feu, plus accessible pour la surveillance et pour la lutte. La normalisation de ces équipements doit permettre d'identifier les priorités d'intervention ;

et, enfin conforter la surveillance des massifs forestiers en période qu'elle soit estivale ou non, de risque élevé de façon à intervenir le plus précocement possible sur toute éclosion de feu.

La protection de notre patrimoine forestier contre le feu ne saurait rester l'affaire des seuls spécialistes de la défense contre les incendies, qu'ils soient forestiers ou pompiers. L'ensemble de nos concitoyens doivent se mobiliser pour en assurer sa sauvegarde.

Des résultats incontestables ont d'ores et déjà été obtenus, puisque les superficies touchées annuellement par le feu dans les années 1990 sont inférieures de moitié à celles qu'elles étaient dans les années 1980. Mais cette tendance encourageante ne pourra être confortée que par l'engagement déterminé et l'attitude responsable de chacun.

Jean GLAVANY

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE PREVENTION

La politique de prévention des feux de forêts est mise en œuvre par le ministère de l'agriculture et de la pêche, en liaison avec les ministères de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et de l'environnement, les collectivités territoriales et les propriétaires forestiers.

Elle comprend quatre types d'actions :

Connaître le risque et les causes des feux

Des réseaux d'observation météorologique renforcés par la mesure régulière de l'état hydrique des végétaux, ont été mis en place ces dernières années. Parallèlement, un effort

de recherche des causes des feux (même présumées) permet un déploiement quotidien plus rationnel et efficace des moyens de prévention (surveillance) et d'interventions terrestre et aérienne. La mise en place d'un retour d'expérience pendant l'été 1999 confortera la connaissance du risque.

Surveiller les forêts pour détecter des départs de feux et intervenir rapidement Les plans de surveillance en période à risque élevé, estival ou non, combinent le guet terrestre fixe à partir des tours de guet, ou mobile en patrouilles, avec le dispositif aérien de prévention.

Equiper, aménager et entretenir l'espace rural dont l'espace forestier

Les schémas d'équipement sont devenus fort complexes car ils intègrent à la fois des aménagements de prévention pouvant mobiliser la sylviculture et l'agriculture, des travaux spécialisés (débroussaillement), des équipements de surveillance et d'intervention parfois de haute technicité, complétés par une signalisation et par une cartographie sans cesse à mettre à jour.

Informer la population (résidents, touristes et travailleurs professionnels des chantiers forestiers et agricoles) des risques d'éclosions de feux de forêts et faire appel à leur sens civique

Adaptée aux différentes populations, cette information prend actuellement des formes multiples :

éducation en milieu scolaire (classes vertes, sites éducatifs, écomusées...),

formation professionnelle ou adaptation à l'emploi (formation des forestiers, des sapeurs-pompiers, des élus...),

information et sensibilisation des usagers occasionnels, des estivants, des propriétaires, des chasseurs, etc...

colloques d'information, croisée multipartenariale réunissant tous les acteurs concernés par les feux de forêts.